L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 JUIN 1894. 67me Année.

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles, R. P. RANDALL, 54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 20 JUIN 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR JAS A. BRENNAN—Le joli cottage double 302 et 302 1/2 rue Lafayette, entre Howard et Freret.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—Un terrain dans le Sixième District.

PAR LE SHERIF, à son entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—Un lot de meubles de maison, effets mobiliers, divers, etc.

PAR P. AD. FORTIER, constable de la Deuxième Cour de Cité, au coin du Passage de la Bourse et de la rue Conti—Deux chevaux de course appelés "Dan Collins" et "Lourine".

LA REFORME ELECTORALE

Jamais, en Louisiane, on ne s'est autant préoccupé de réforme électorale qu'aujourd'hui—en quoi l'on a parfaitement raison. Jamais on n'a éprouvé aussi vivement le besoin de changer toute la législation relative aux élections. Nous ne dirons pas que cette législation est absurde, ce serait trop poli; elle est véritablement malhonnête. On ne nous fera jamais admettre qu'un individu quelconque, arrivé d'hier, à la Nouvelle-Orléans, n'ayant pas eu matériellement le temps de devenir citoyen ait le droit de voter, au même titre qu'un homme né dans le pays, ou qui s'y est fait naturaliser depuis longtemps, qui y a fait ses preuves, qui a pu, avec les années se rendre un compte plus ou moins exact de la nature des institutions et de la valeur relative des différents hommes politiques qui sont appelés à gouverner.

On ne nous fera jamais admettre qu'un homme complètement illettré, incapable de s'assurer par lui-même que la liste, dont il est porteur, contient réellement les candidats de son choix ait autant d'influence sur le sort d'un scrutin qu'un homme intelligent et instruit. De telle sorte que la victoire électorale pourrait rester les trois-quarts du temps à l'usurpation d'un côté, à l'ignorance de l'autre. Il est donc de toute nécessité de demander à l'électeur la jouissance réelle et dûment acquise, du titre de citoyen et la preuve de tout au moins un commencement d'instruction.

Ces deux qualifications, pour nous servir de terme technique, nous paraissent indispensables à tout électeur; elles constituent le minimum de ce que la loi doit exiger de lui.

Malheureusement, la réforme sur ce double point n'est guère possible sur le champ, puisque les deux clauses à changer appartiennent à la Constitution et que, par conséquent, elles ne peuvent être modifiées ou abrogées, que par un amendement à la Constitution de l'Etat.

Il faut donc nous rabattre, au moins provisoirement sur les réformes immédiatement possibles, qui sont du ressort de toute assemblée générale, de toute législature. Nous voulons parler de la réglementation des élections; la question, toute constitutionnelle, des qualifications, mise de côté, il s'agit d'adopter des mesures propres à prévenir, soit l'intimidation, la pression sourde ou violente exercée sur l'électeur, dans l'exercice de ses fonctions de souverain; soit la fraude, l'adultération du scrutin, la falsification des résultats. Faire, en un mot, que le citoyen vote librement, comme il l'entend, à l'abri de toute influence illicite et inavouable et que l'on trouve dans la proclamation du scrutin un compte exact de son vote ou de son choix.

Il n'est pas un honnête homme qui ne soit hautement et sincèrement partisan de cette seconde réforme. Malheureusement elle est peut être encore plus difficile à accomplir que la première. Il faut bien se convenir, les politiciens, nos maîtres, les hommes qui détiennent le pouvoir, ceux qui sont chargés de proposer, de voter les changements si vivement désirés et réclamés doivent à peu près tout ce qu'ils sont à la législation qu'il s'agit de réformer.

Qui sait la part qu'ont eue la fraude, l'intimidation, la coercition dans leurs élections; ils l'ignorent peut-être euxmêmes. Ils sont naturellement enclins à maintenir le plus longtemps possible un état de choses qui leur a réussi jusqu'à présent. Qui sait si la réforme ne les rejetterait pas dans leur obscurité d'autrefois. Soyons-en bien persuadés, la révision des lois actuelles d'élection trouvera de terribles adversaires dans une grande partie de notre monde officiel qui est fortement organisé, qui sait ce qu'il veut, où il va, qui a en main les armes qui assurent la victoire et sait les manier avec l'habileté que donne l'expérience et un long et fréquent usage. Le branle est donné, le mouvement commencé. Attendons les résultats.

Le Projet de Réforme Loret.

On sait—nous en avons déjà entretenu nos lecteurs—que M. Loret a présenté un bill qui a pour but non plus de réglementer les élections secondaires, mais les élections primaires, où se fait à peu près tout le travail et d'où sortent tout dressés les tickets d'élections; de telle sorte que l'élection réelle officielle n'est presque plus qu'une affaire de simple formalité.

Porter la réforme dans les opérations primaires, c'est donc attaquer le mal à sa racine. On a été même plus loin sur cette voie. Nous avons entendu exprimer des opinions véritablement subversives de l'ordre de choses actuel, d'un projet dont la seule énonciation ferait dresser les cheveux sur les têtes de nos premiers politiciens. On a été jusqu'à demander l'abolition de ces élections. Une pareille idée est évidemment inapplicable: elle suppose toute une révolution dans les esprits. Mais il paraît que le projet de M. Loret a été goûté par d'assez nombreux représentants et sénateurs. Il est donc possible qu'avant la fin de la session, une tentative sérieuse soit faite dans ce sens. Ce serait un véritable bienfait pour la Louisiane. Béni soit le jour où l'on pourra dire que les élections, en Louisiane, sont une vérité!

Ridicule, à force d'être monstrueux.

On a beaucoup parlé, depuis deux ou trois jours, d'une conspiration atroce dont le but aurait été de faire sauter le Capitole de Washington, probablement avec tous ceux qui l'habitent pendant une grande partie de l'année, c'est-à-dire tout le Congrès—Sénat et Chambre. Il est probable même, toujours d'après les on-dit, que l'on ne s'en serait pas tenu là.—On s'arrête difficilement en si beau chemin. Pendant que l'on y était, on se serait amusé à faire sauter également la Maison Blanche. Pourquoi pas? Qui peut le plus peut le moins.

Nous avons eu bien de la peine à croire à ces projets qui nous font l'effet d'avoir été inventés par des imaginations maladives, affolées par les récits qui nous sont arrivés d'Europe depuis deux ans. Ce qui est déjà passablement diabolique là-bas, deviendrait ici beaucoup plus monstrueux encore.

On attribue le projet à quelques Coxéistes plus ou moins contaminés d'anarchisme. En vérité, ils seraient cent fois plus coupables que les Henri, les Vaillant, les Ravachol; ils abuseraient monstrueusement de la tolérance presque coupable que l'on a exercée à leur égard à Washington et autres lieux. Nulle part, en Europe, on n'aurait laissé passer, librement, impunément, ces attroupements informes et dépenaillés. Il en eut coûté cher, de l'autre côté de l'Atlantique, à M. Coxey et à ses acolytes. Nous ne considérons pas tous ces mendiants comme des prix de vertu; mais nous nous refusons à croire chez eux à ce degré de monstrueuse bêtise, de diabolique ingratitude; car tous ces malheureux doivent éprouver au fond du cœur une certaine reconnaissance pour la tolérance et la compassion dont ils ont été l'objet, depuis plus de trois mois.

LA DÉFAITE DE L'ATHÉISME.

Nous avons parlé, une ou deux fois, dit la *Liberté*, de la tentative faite et si bruyamment annoncée par les sectaires de la libre pensée pour organiser, à la Maison du Peuple, des cours d'athéisme. Chaque année il y aura, pour les jeunes athées les plus méritants, des récompenses, des brevets, des grades, et le tout sera couronné par une fête solennelle, où, sur l'autel de l'athéisme, on fera le serment de ne jamais reconnaître le nommé Dieu. Eh bien! nous en parlons une fois encore, mais pour annoncer l'avortement complet de cette tentative insensée. Il y a peut-être des professeurs recrutés pour enseigner cette négation audacieuse de la divinité; mais il n'y a pas d'élèves. Les familles librepenseuses elles-mêmes montrent plus que de la tiédeur pour faire initier leurs enfants à la doctrine athée. Elles préfèrent évidemment les envoyer dans des écoles où on leur enseignera quelque chose de plus pratique et de plus utile. Bref, les cours sont déserts et, aux heures indiquées, il ne s'y trouve personne.

Un de nos confrères a eu la curiosité d'aller y voir, afin de constater l'empressement, dans la démocratique enceinte, de la foule qui a à cœur "le triomphe de la libre-pensée et l'émancipation définitive de l'esprit humain". Hélas! "l'impasse où se trouve la Maison du Peuple, était déserte, et les abords silencieux." Il est entré. Il n'a vu, dans un coin, que trois ou quatre citoyens qui sirotaient quelque chose à une table. Un d'eux, interrogé, a répondu mélancoliquement: "Le cours d'athéisme? il n'y en a pas. Il y a bien eu deux essais, mais ils n'ont pas abouti." Sur quoi, la conversation s'est terminée et le citoyen en question est allé achever son verre.

Sic transit gloria mundi! Qu'est devenu le lyrique enthousiasme qui avait accueilli l'idée d'élever des chaires d'athéisme dans cette capitale de la France qui est la capitale de la civilisation? N'y a-t-il pas eu, là-dessus, des strophes émouvantes de Clovis Hugues, le Tyrtée de la libre pensée? Le bon Dieu n'avait qu'à bien se tenir. Il n'avait jamais été plus menacé. Or, il est encore debout, cependant, "jetant des torrents de lumière, sur ses obscurs blasphémateurs!" Et ce sont les cours d'athéisme qui sont par terre!

LE PAPE ET LES QUESTIONS SOCIALES.

L'*Avenir politique religieux et social*, de Reims, publie le compte rendu d'un entretien que son rédacteur a eu avec M. Harmel à son retour de Rome où il a été reçu par le Pape. Il lui a posé diverses questions au sujet de ce que le Saint-Père avait bien voulu lui dire sur certaines questions importantes;

—Que pense-t-il des *Cercles chrétiens d'études sociales?*

Le Pape a manifesté la joie que lui cause ce rapprochement des ouvriers et des prêtres étudiant en commun les intérêts du travail, "C'est bien, dit-il, c'est bien", et, frappant de sa main sur sa table de travail, il ajoute: "Je l'ai déjà dit, il faut que le prêtre sorte de la *sacrestia* (sacristie); il faut qu'il se mêle au peuple et lui rende des services...... J'ai déjà dit cela...... Il faut aller au peuple avec de l'ardeur et de l'audace......"

—Mais ne faut-il pas que le prêtre soit préparé à cette forme spéciale de l'action populaire?

—Le Saint Père a été très content d'apprendre que plusieurs directeurs de séminaires étaient disposés à instituer des cours d'économie sociale dans leurs maisons, et je sais que Sa Sainteté leur adressera à ce sujet ses plus vifs encouragements. Quant aux études pratiques, Léon XIII m'a fortement engagé à continuer l'œuvre déjà commencée des congrès des séminaristes, qui se réunissent tous les ans, aux vacances, dans notre usine du Val-des-Bois.

—Que pense le Pape des Congrès ouvriers chrétiens?

—Il fonde les plus grandes espérances sur cette forme d'action populaire pour la diffusion des doctrines de l'Encyclique *Rerum novarum*.

LES TESTAMENTS VALABLES.

On sait qu'en France, pour qu'un testament olographe soit déclaré valable, il doit être écrit en entier, daté et signé de la main du testateur.

Nos tribunaux n'accepteraient ni une photographie, ni même le décalque de cet acte éminemment précieux..., pour les héritiers.

Les Américains, qui sont gens ennemis des discussions oiseuses, ne s'arrêtent pas à ces mesquines considérations et leur jurisprudence a moins de scrupules que la nôtre. Récemment leurs magistrats déclaraient valable un testament écrit à la craie sur une porte.

C'est déjà bien joli, mais il y a mieux. Un vieux célibataire de Mexico a eu la bizarre fantaisie de se faire tatouer son testament sur l'estomac. Le juge, en présence de ce cas imprévu, témoigna de quelque embarras. Son parti fut vite pris cependant et il déclara ce testament parfaitement acceptable.

Après cela, nous ne pouvons plus nous étonner en apprenant qu'un riche banquier de Philadelphie, M. Viderwlt, vient d'offrir, par voie d'annonces, une prime de 25,000 dollars (125,000 francs) à celui qui découvrira un moyen inédit, et plus original encore, de faire un testament valable.

La Fortune de la Famille de Lesseps.

Voilà une bonne et intelligente action.

Réunis en assemblée générale, les actionnaires de Suez, désireux d'offrir un témoignage suprême de reconnaissance au fondateur de leur œuvre et à l'auteur de leur fortune, ont décidé qu'une pension annuelle et viagère de cent vingt mille francs serait désormais servie à la famille de M. Ferdinand de Lesseps.

La première moitié de cette somme sera répartie en treize parts, au nom de chacun des enfants de M. de Lesseps. L'autre moitié—soixante mille francs—est la part de Mme de Lesseps.

Cette part sera réversible sur la tête des enfants du fondateur de Suez, à raison d'un treizième pour chacun.

En cas de décès de M. Ferdinand de Lesseps, la pension de sa veuve sera réduite à quarante mille francs. Mais la différence (vingt mille) sera immédiatement répartie entre les enfants qui sont assurés par conséquent de bénéficier de la réversibilité intégrale de cette pension.

Cette décision de l'Assemblée de Suez va causer, en certains milieux, une surprise. "Eh! quoi! une pension était nécessaire à la famille de Lesseps?"

Oui, certes, nécessaire; indispensable même. Car ce n'est pas précisément en homme d'affaires—on en a la preuve aujourd'hui!—que le Grand Français conduisit ses affaires......

Il n'eût tenu qu'à Ferdinand de Lesseps, en effet, de ramasser, en de nombreuses occasions, l'or à la pelle.... et s'il ne laisse pas aux siens une fortune qui eût pu être une des plus considérables de ce temps, c'est que jamais l'idée de s'enrichir ne lui vint. Mieux que cela: elle lui répugnait, cette idée, elle l'irritait. Ses amis racontent qu'il y a une quinzaine d'années, au moment où se préparait sur les actions du Suez cette formidable campagne de hausse qui édifia en quelques mois des fortunes, la comtesse de Lesseps proposa timidement à son mari "d'employer" en actions de Suez un lot de valeurs italiennes que la baisse menaçait. M. de Lesseps, qui ne regardait jamais un bulletin de Bourse, eut un sursaut d'impatience: "Est-ce que tu me prends, fit-il, pour un spéculateur?"

Tout l'homme est dans ce mot. M. de Lesseps fut un homme d'idéal et de rêve; il conçut son œuvre en poète, et la réalisa de haut,—en chef d'armée que les petits profits du marchand de fourrages et de la cantinière ne préoccupent point, et dont l'unique souci est d'aller de l'avant, et de vaincre.

La situation de fortune de M. de Lesseps était pourtant devenue belle, et elle le resta jusqu'en ces derniers mois.

La Compagnie de Suez allouait à son Président fondateur un traitement fixe de 125,000 francs par an, auquel s'ajoutait une indemnité de 50,000 francs de "frais de représentation" et "jetons de présence".

En outre, M. de Lesseps était propriétaire (et il l'est encore) d'un certain nombre de parts de fondateur qui lui avaient été attribuées au début de l'entreprise, et de cent actions qu'il était statutairement tenu—comme président de la Société—d'avoir en portefeuille et d'y conserver: c'était, au total, un revenu d'environ 45,000 francs à ajouter au traitement qu'allouait la Compagnie à son président.

Or, en août dernier, subitement, tout cela s'effondrait: au nom des créanciers du Panama, M. Lemarquis intervenait et mettait opposition sur la totalité des revenus du président fondateur de la Compagnie.

On imagine quelle épouvantable angoisse saisit la comtesse de Lesseps à cette vision de la ruine définitive, de la MISÈRE POSSIBLE s'ajoutant, après vingt-cinq ans de large bien être et de gloire, aux tortures morales des derniers mois...

Les ressources de la famille se réduisaient à ce moment aux revenus personnels—très modestes—de la comtesse de Lesseps, et à la propriété de trois immeubles; l'hôtel de l'avenue Montaigne, une modeste maison située à Bellevue, et grevée d'un chiffre d'impositions supérieur au loyer... qu'elle ne rapporte pas, et le château de La Chesnaye, actuellement inoccupé, et d'un très onéreux entretien.

La situation était des plus critiques; heureusement la Compagnie de Suez intervint. Elle se souvint que l'homme de quatre-vingt-huit ans qui était là, malade, entouré de onze enfants dont l'éducation n'était même point achevée, avait non seulement illustré son pays d'une gloire unique, mais créé dans ce pays une source de richesses où des milliers de mains puisaient depuis vingt ans; et elle pensa qu'elle avait un devoir à remplir.

Elle alloua à la famille de Lesseps une "pension" de cinq mille francs par mois; et en février dernier, elle en doublait le chiffre.

Malheureusement, ces cent vingt mille francs de rente restaient exposés aux saisies.... Le jeu implacable des "oppositions" continuait de sévir contre Ferdinand de Lesseps. Un seul moyen restait de mettre à l'abri de toute atteinte cette dernière ressource: c'était de transférer, en une propriété incessible et insaisissable, à la femme et aux enfants du Grand Français la fortune dont la Compagnie de Suez tenait à leur assurer la jouissance.

Ainsi se trouve régularisée une situation dont il est à souhaiter, pour l'honneur de notre pays, que la sécurité soit désormais respectée......

LA VIEILLESSE DE M. FERDINAND DE LESSEPS.

Seul, engourdi dans le demi-sommeil de ses quatre-vingt huit ans, Ferdinand de Lesseps aura ignoré jusqu'au bout les drames intimes qui depuis deux ans se déroulent silencieusement autour du fauteuil où il rêve......

Le grand vieillard ne marche presque plus, et il est devenu très sourd. Ses journées s'écoulent dans la contemplation muette de ses enfants, qu'il regarde grandir, et dans la lecture des journaux qu'on ne lui confie qu'après s'être assuré que son nom n'y est point prononcé,—mais sans souci de la date qu'ils portent, car il a perdu la notion du temps. "Qui est donc cet homme?" demandait-il l'autre jour à la comtesse de Lesseps, en lui montrant sur une de ces feuilles le nom de Behanzin.

Il a écouté avec recueillement l'histoire qu'on lui a contée, et il est retombé dans son rêve.

LA FIN D'UNE ENQUÊTE.

Après la séance du 6 juin, dit finement le *Journal des Débats*, le *Figaro* croit devoir interrompre son enquête sur le désarmement.

C'est une résolution fort sage. Elle honore, d'abord, le patriotisme du *Figaro* qui s'est hautement affirmé et qui s'affirme encore dans l'affaire Turpin; elle prouve aussi sa clairvoyance.

A quoi bon, en effet, le désarmement, puisque la merveilleuse découverte de ce même Turpin le rend inutile? Il avait pour but d'éviter une nouvelle guerre; elle est définitivement rendue impossible par une invention qui permettra de faucher 300,000 hommes en trois minutes. Désormais la guerre n'est plus à prévoir, et si, par un coup de folie, l'Allemagne nous la déclarait un jour, elle ne durerait qu'un quart d'heure. Au bout de ce court espace de temps, nous n'aurions en face de nous qu'une armée de cadavres et cette éventualité, que le *Figaro* nous donne pour une certitude, supprime toutes les craintes de conflit.

Dès lors, à quoi bon l'enquête?

LA TAXE DE LA MOUSTACHE.

M. Coomans, le doyen des journalistes belges, écrit ce qui suit dans la *Paix:*

"Il nous vient à l'idée de formuler officiellement un projet de loi frappant d'une dizaine de francs le port de la moustache.

"Deux millions de Belges au moins s'en ornent la lèvre et fourniraient ainsi une vingtaine de millions par an, amplement de quoi diminuer de moitié les taxes sur la bière et le café.

"La perception de la taxe de la moustache serait bien plus facile que celle de la bière et du café, car on fraude facilement sur ces dernières, tandis que la moustache indissimulable ne pourrait échapper au fisc."

L'idée est assez belge.

QUESTION DE CORSETS.

La question des corsets à Montevideo:

Une dépêche de cette ville nous annonce que les Uruguayennes sont en pleine révolte, à la suite d'une pétition présentée au ministre des finances par les fabriques de corsets indigènes, pour demander une augmentation des droits de douane sur les corsets importés de France.

La dépêche ajoute:

"On croit que ce sont les dames qui auront gain de cause."

LES SENSATIONS D'UN NOYE REVENU A LA VIE.

Il paraît que les sensations d'un asphyxié par la submersion ne sont pas désagréables, si l'on en croit M. C.-A. Hartley qui a été aussi près que possible de la mort. Au moment où l'accident lui arrivait, M. Hartley avait vingt ans; il se baignait avec un de ses camarades dans l'Ohio. La rivière avait en cet endroit près de 5 mètres de profondeur. Les deux jeunes gens s'amusaient à plonger pour ramasser des cailloux. L'eau était tiède, excellente; M. Hartley prolongea ses plongeons et resta au fond le plus longtemps possible, ne remontant qu'au moment où il était à bout de respiration. Une fois, il était à peine à cinquante centimètres de la surface, quand il ressentit un choc violent dans le dos, entre les deux épaules. C'était son ami qui, plongeant à son tour, ne le voyant pas revenir, l'avait malencontreusement heurté. Sous le choc, le peu d'air qui restait dans les poumons de M. Hartley fut chassé et l'asphyxie commença son œuvre. Le jeune baigneur coula au fond comme une pierre et s'abattit sur le lit de la rivière. Quelles furent ses impressions?

Je me trouvai, raconte-t-il, dans un état de demi-inconscience; je voyais mes parents, mes amis m'entourer en foule les yeux pleins de larmes. Tous les événements de ma vie passaient lentement devant ma vue, bonnes ou mauvaises actions et même indifférentes. Je me souvenais avec une netteté absolue des faits les plus minimes de ma vie de tout petit enfant. Je sentais bien que je me noyais et je me rappelle que je pensais: ce n'est pas après tout si douloureux de se noyer. Mais je me demandais où l'on pourrait bien retrouver mon corps, je frémissais à la pensée que jamais peut-être il ne serait retrouvé; je cherchais aussi à deviner si mon camarade s'était aperçu du malheur qu'il avait involontairement causé, s'il plongeait pour me repêcher. Puis je me représentais mon enterrement, j'entendais les cailloux résonner sur mon cercueil descendu au fond de la fosse et enfin je songeais que bientôt les mères citeraient ma mort à leurs enfants pour leur faire peur. Je percevais des tintements dans les oreilles, des sons de cloches venant d'une certaine distance. Puis j'apercevais des tableaux où s'entremêlaient toutes les teintes de l'arc-en-ciel. Ces tableaux m'enchantaient. Et je ne ressentais aucune crainte ni aucune souffrance. Tout s'apaisait autour de moi, les bruits de toute sorte s'évanouissaient. Je jouissais d'un bien-être tout particulier, par une température agréable, ni chaude ni fraîche. Enfin je me sentis m'élever de terre, flotter dans l'espace, de plus en plus haut, et regarder le monde étendu à mes pieds.

A ce moment le noyé était le plus près possible de la mort. Il ne vit plus et ne se rappelle rien jusqu'au moment où il se retrouva étendu sur l'herbe ayant à côté de lui son ami qui était parvenu à le sortir de l'eau et à le ramener à l'existence au moyen de frictions et des pratiques ordinaires de respiration artificielle.

Une petite fille

D'un ministre de l'Eglise Anglicane guérie d'une éruption désolante par la Salsepareille d'Ayer. Mr. RICHARD BIRKS, le Droguiste bien connu de Montréal, P. Q. (207 McGill st.), dit:—

"Je vends les Médecines de Famille d'Ayer depuis 40 ans et je n'en ai entendu dire que du bien. Je connais beaucoup de

Cures merveilleuses

dues à la Salsepareille d'Ayer, l'une en particulier d'une petite fille d'un ministre de l'Eglise Anglicane. L'enfant était littéralement couverte des pieds à la tête d'une éruption rouge et excessivement désagréable de laquelle elle souffrait depuis deux ou trois ans, malgré les meilleurs traitements possibles. Son père était d'une grande inquiétude à ce sujet et, sur ma recommendation, commença à lui faire prendre de la Salsepareille d'Ayer dont deux bouteilles opérèrent une complète guérison qui la soulagèrent beaucoup et remplirent son père de joie. Je suis sûr que s'il était ici il témoignerait en termes chaleureux des mérites de la

SALSEPAREILLE D'AYER

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

En guérit d'autres, vous guérira.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédée, le 19 juin 1894, à 7:10 heures P. M., à l'âge de 57 ans, Veuve JEAN VALADIÉ, native d'Irlande. Messieurs les Membres de la Société, et particulièrement ceux de la catégorie du mois de juin, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 20 juin, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Nord Rempart, No 476, entre Champs-Elysées et Français.

Par ordre du président.
A. LE FRANÇOIS, Secrétaire.
20juin—1t

BOULO—Décédé à Biloxi, lundi le 18 juin 1894, à l'âge de 82 ans, M. BOULO, natif de France.

P. LABAT,

Acquéreur des Caves Bordelaises.

Il a transféré les dites Caves

AU No 234 RUE PRIEUR,
Coin Bayou Road.

Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

Bureau de la Compagnie des Water-Works de la Nouvelle-Orléans. — Nouvelle-Orléans, 20 juin 1894.—Avis est donné aux actionnaires de cette compagnie que l'élection annuelle de quatre Directeurs aura lieu au bureau de la compagnie, le LUNDI, 2 juillet 1894, de 11 heures A. M. à 2 heures P. M. Les livres de transfert seront clos à partir du 23 juin jusqu'au mardi, 3 juillet 1894.
R. L. MACMURDO, Secrétaire.
20 juin—10t

Bains de vapeur turcs et russes.

BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames

Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide

Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois ilets de la rue du Canal.

Nos 102 à 106 RUE CONTI **BAINS**

EUG. GAUPP, Propriétaire.
27 juil 1an

MAISON D'HABILLEMENTS DE LION

Nous sommes obligés de fermer nos portes. Plus d'acheteurs que nous n'espérions. Que pouvons-nous faire contre une pareille foule? Hier, nous avons surpris des personnes qui nous volaient; naturellement, elles se sont servies elles-mêmes. Nous recevrons 150 personnes à la fois à notre vente d'écoulement.

LES HABILLEMENTS D'HIVER ET LES PARDESSUS DOIVENT AUSSI ETRE VENDUS.

M. LION & CO.,

195, 197 et 199 rue Decatur, coin Ste-Anne.

12 juin

AVIS LÉGAUX.

AVIS est par le présent donné, comme il est requis par l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, que la Banque Nationale de la Louisiane de la Nouvelle-Orléans et le New Orleans Canal & Banking Company demanderont à la Législature, maintenant en session, par un acte demandant une appropriation pour retirer les coupons des Bons de l'Etat de la Louisiane, payés par eux quand ils étaient agents fiscaux de l'Etat.
7 juin—30t

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à l'Assemblée Générale, un bill pour la protection des Truck Farmers (Fermiers) et Jardiniers, relatif à la façon de se défaire et vendre leurs produits dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ailleurs, et de leur procurer aussi les mêmes privilèges, sous les règlements de police, qui sont tolérés pour la vente des légumes expédiés d'autres Etats sur ce marché.
1er juin—5 fen 30

St-Charles Hotel Company.—Une assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu jeudi, 21 juin prochain à 3 heures P. M. aux bureaux de Messieurs Moore, Hyams & Wheeler, bâtisse Denegre, No 33 rue Carondelet, Nlle-Orléans, pour décider de la reconstruction de l'hôtel sur le site actuel ou ailleurs, et considérer, également, si la propriété devra être vendue ou non.

JNO. KILSHAW, Secrétaire. J. D. PEET, Président.
12 juin—à date

Banque Nationale de l'Etat.—Nouvelle Orléans, 17 mai 1894— Une réunion des actionnaires de la Banque de l'Etat aura lieu à la Banque No 123 rue Commune mardi 26 juin 1894, entre les heures de 10 A. M. à 3 P. M. pour prendre en considération la question de réduire le capital de la Banque.
Par ordre du Conseil de Direction.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
18 mai au 26 juin

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle: plus de trente ans d'expérience. Spécialités pour les accords de pianos, ordres de la campagne promptement exécutés.
20 mars—

Bureau de Jackson Brewing Co.—Nouvelle-Orléans, Lne, 3 juin 1894. Une réunion des actionnaires de la Jackson Brewing Company aura lieu au bureau de la compagnie coin Jefferson et Decatur mercredi 20 juin 1894 entre les heures 10 A. M. et 2 P. M. dans le but de l'élection du Conseil de la Direction conformément avec l'article IV de la charte. Les livres de transfert seront clos 10 jours avant la dite date.
JOSEPH HARZ, Secrétaire et Trésorier.
3 juin—3 5 7 9 10 12 14 16 17 20

Magasin du Bon Marché

61......RUE ROYALE......61

F. A. BRUNET

Horloger ·:· Bijoutier ·:· Joaillier

Grande variété de Dessins pour Médailles, Insignes d'or et Argent fabriqué spécialement pour Ecoles, Couvents et Institutions à des prix défiant toute concurrence.
14déc93—1a

VIN DE CHASSAING
BI-DIGESTIF
Prescrit depuis 30 ans
CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES
Paris, 6, Avenue Victoria

La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance. *Il facilite la dentition, assure la bonne formation des os, prévient ou arrête les défauts de croissance, empêche la diarrhée si fréquente chez les enfants.*

Paris, 6, Avenue Victoria & Ph^ies.

CONSTIPATION guérie par la vraie POUDRE LAXATIVE DE VICHY du Dr SOULIGOUX
Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.
PARIS, 6, AVENUE VICTORIA ET PH^IES

Dépôt à la Nlle-Orléans: J.-L. LYONS & Cie, 42-44, Camp et toutes Pharmacies.

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited.
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district
1ernov 92—1 an—mer.jeu.dim

MEDAILLES ET BADGES D'OR ET D'ARGENT
—POUR—
ÉCOLES ET COLLÈGES,
Dessinés et Manufacturés à des Prix très Réduits,
—PAR—
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS,
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.
Dessins Originaux et Prix Donnés sur Demande.
1er sept

Compagnie d'Assurances Royale
DE LIVERPOOL.
Actif, plus de - - - - - $42,000,000
Pertes payées comptant sans escompte.
Les Magasins en Briques, Résidences et Sucreries, Spécialement Sollicitées.
WM. M. RAILEY & CO., Agents,
NO 39 RUE CARONDELET.
3 mai—1m

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS
SAVON ORIZA-VELOUTÉ
Le Meilleur
et le plus Doux des Savons
PARFUMERIE ORIZA
de L. LEGRAND
Inventeur du Produit VÉRITABLE et accrédité ORIZA-OIL
11, Place de la Madeleine, Paris
SE TROUVE DANS TOUTES LES MAISONS DE CONFIANCE

Batteries de cuisine Réduites à $5.00.

Tuyaux de 50 pieds avec bec et touret pour jardin, $5.00.
Tuyaux en fil de fer de 50 pieds avec bout et touret, $6.00.

Baignoirs à $5.50 et plus.

JULIUS LOEFFLER,

Plombier et installations de gaz et de machine à vapeur.

44 RUE ROYALE--Téléphone 1498.
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
nv—1an—dim et mer

THERMOMÈTRES
MÉDICAUX de *Léon Bloch*
NOUVEAU SYSTÈME EXTRA-SENSIBLE
(BREVETÉ en France et à l'Étranger)
Présenté à l'Académie de Médecine de Paris par M. le Dr DUJARDIN-BEAUMETZ
Adopté par MM. les Drs POTAIN, PASTEUR, PÉAN, PETER ET TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES
A Paris, chez l'Inventeur BLOCH, 5, place de la République
Dépôt à la Nlle-Orléans, J.-L. LYONS & Cie, 42-44, Camp.

AGENTS DE PLEYEL
L. GRUNEWALD CO.
La meilleure maison
D'orgues et de Pianos du Sud,
Pour le Bon Marché et la Confiance.
127 RUE CANAL.
Nouvelle-Orléans.
24 janv—1an

C. LAZARD & CO, LTD,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,000 00
Actif, 1er janvier 1894	969,967 28
Surplus	186,016 73

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER. OCTAVE LABARRE.
18 juin93—1 an

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
81..........RUE ST-CHARLES..........81
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi. Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
W. W. WEISS, Caissier.
18 sept—1an

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA.

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it known that on this seventh day of May in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-four and of the Independance of the United States of America, the one hundred and eighteenth.

Before James Joseph Woulfe a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned.

Personnally came and appeared

The several persons whose names are hereunto subscribed, all above the age of majority and residents of this City.

Who severally declared that availing themselves of the provisions of an Act of the Legislature of this State, known as Act No Thirty-six of the Session of eighteen hundred and eighty-eight, as well as of those of the general laws of this State, relative to the organization of Corporations, they have formed and organized, and by these presents, do form themselves into, and constitute, a Corporation for the objects and purposes, and under the stipulations and agreements hereinafter set forth and expressed, which they hereby adopt as their Charter, to wit:

ARTICLE FIRST.

That the name and title of the Corporation hereby formed is declared to be "Henderson Berthelot Co. Limited".

Its domicile shall be in the City of New Orleans, Louisiana, and it shall have and enjoy succession by its corporate name for a period of ninety-nine years from and after the date hereof.

All citations or other legal process shall be served upon the President. In case of his absence or inability to act from any cause, the same shall be served on the Vice President and Secretary or General Manager.

ARTICLE SECOND.

That the objects and purposes for which this Corporation is established and the nature of the business to be carried on by it, are hereby declared to be buying, selling and dealing in Cigars and Tobacco, to buy, sell, lease, sublease any property, real or personal that may be necessary to its business.

ARTICLE THIRD.

That the Capital Stock of this Corporation is hereby fixed at the sum of Fifty Thousand Dollars ($50,000), divided into or represented by Five hundred (500) shares of the par value of One hundred dollars ($100) each, to be paid for at such time, and in such amounts and such a manner as the Board of Directors may require, and for such stocks as may be received or cash paid to the Company or for property conveyed or for services rendered to it.

This Corporation shall commence business as soon as four thousand dollars of stock has been paid in. Transfers of stock will not be recognized unless said stock is tranfered on the books of the Corporation by the owner or his duly authorized agents.

ARTICLE FOURTH.

That this Corporation through its Board of Directors shall have the power and authority to contract, sue and be sued in its corporate name, to make and use a seal; to hold, receive, hire and purchase real or personal property, and to sell, mortgage and pledge same, to borrow money, issue bonds to name and appoint such managers and officers as its interest and convenience may require, and to make and establish such By Laws, rules and regulations for the proper management and expedition of its affairs as may be necessary and proper.

ARTICLE FIFTH.

That all the corporate powers of this Corporation shall be vested in and exercised by a Board of three Directors, who shall own at least one share of the capital stock of the Company, the majority of whom shall constitute a quorum for the transaction of all business.

They shall make all By-Laws, rules and regulations for the government of the business and affairs of the Company, and alter, amend and change same at pleasure, make all contracts, hire and discharge all officers, agents and employes, and fix all salaries, and generally to do and perform all things necessary in the transaction of the business and affairs of the Corporation.

They shall fill all vacancies which may occur in said Board from death, resignation or any other cause.

ARTICLE SIXTH.

That the first Board of Directors of said Corporation shall consist of

Messrs W. W. Wallis, George A. Henderson and C. I. Wallis, with the said W. W. Wallis as President, George A. Henderson as Vice President and Secretary, and C. I. Wallis as general manager, who shall hold their offices until the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety-five, or until their successors shall have been duly elected and qualified.

On the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety five (1895) and annually there after, an election for officers shall be held at the office of the Company, under the supervision of two commissioners to be appointed by the President and Directors. Those elected shall take their seats immediately, and shall hold same until their successors shall have been duly elected and qualified.

Each Board shall elect its own officers.

All corporate elections shall be by ballot and the majority of the Stockholders present or represented and each share of the Stock shall be entitled to one vote in person or by proxy at any meeting of the Stockholders.

ARTICLE SEVENTH.

That whenever this Corporation is dissolved, either by limitation of the Charter, or any other cause, its affairs shall be liquidated by three Commissioners to be appointed from among the Stockholders at a meeting of the Stockholders convened after thirty days prior notice shall be given by advertisement in one of the daily Newspapers published in The City of New Orleans, by five publications thereof during the said thirty days and by vote of the majority of the Capital Stock of said Corporation, said Commissioners shall remain in force until the affairs of said Corporation shall have been fully liquidated. In case of death of one or more of said Commissioners, the surviver or survivors shall continue to act.

ARTICLE EIGHTH.

That this Charter may be changed, modified or altered, or this Corporation be dissolved by consent of three-fourths of the Stock represented, and the majority in amount thereof, at any general meeting of the Stockholders of said Corporation convened for such purpose after thirty days notice of said meeting shall have been given by publication in one of the daily Newspapers of the City of New Orleans, five times during the said thirty days, and such changes as may be made to the Capital Stock shall require an additional forty days notice in writing by mail to each Stockholders.

ARTICLE NINTH.

That no Stockholder of this Corporation shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults thereof in any further sum than the unpaid balance due to the Corporation on the Shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this Charter null, or exposing any Stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

This done and passed in my office at the City of New Orleans aforesaid the day month and year first above written in the presence of Maurice P. Woulfe and Franklin P. Marcy witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the said parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.

Original signed: EMMA H. BERTHELOT. GEO. A. HENDERSON. W. W. WALLIS. MAURICE P. WOULFE. FRANKLIN P. MARCY. JAMES J. WOULFE, Notary Public.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited," was this day duly recorded in my office in Book 516 folio
New Orleans, Seventh May, 1894.
(SEAL) (Signed) GEO. GUINAULT, Dy. R.

I certify the above and foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited and of the Certificate of the Recorder of Mortgages in and for this Parish thereunto appended of file and on record in my Notarial office.

In faith whereof I grant these presents under my signature and the impress of my seal of office.
New Orleans, 7th May, 1894.
JAMES J. WOULFE, Notary Public.
15 mai—

AMUSEMENTS.

WEST END.
Concerts tous les soirs par la Bande de Musique West End.
12 mai—

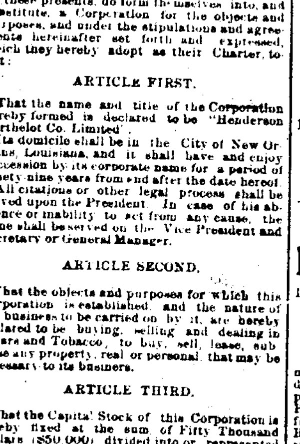

E. BARBIER,
Horloger - Bijoutier
60, rue Royale, 60
Entre Bienville et Conti
Grand assortiment DE MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE. Lunettes et Pinces-nez.
RÉPARATIONS DE MONTRES, PENDULES, Bijouterie et tous objets concernant sa profession.
Garantie complète, Prix modérés.
1er déc 93—1an

ABONNEZ-VOUS A
LA REVUE HEBDOMADAIRE
La plus intéressante des revues parisiennes Romans, Histoires, Voyages, etc.
Abonnement $6.40 par an; 6 mois $3.30
Abonnement d'essai de 3 mois $1.
La Revue hebdomadaire publie la première après l'apparition en volume, à l'exclusion de toute autre revue et journal, les romans des principaux écrivains de ce temps, notamment Paul Bourget, François Coppée de l'Académie française, Alphonse Daudet, Henry Gréville, Richepin E. Rod A. Theuriet, Emile Zola, etc., etc.
La Revue hebdomadaire paraît en une livraison de 160 pages donnant 5,520 pages de ses 52 numéros, plus de 40 fois par année.
S'adresser à la librairie **L. Dermigny**, 126 W. 25th St. New York, à sa succursale à Montréal, 1608 rue Notre Dame et à ses Agents. Spécimen gratuit avec circulaire explicative, donnant la liste des primes, envoyé contre réception de 3 cents en timbre poste.
22mai—3m—Dim Mar Jeu

JOURNAUX FRANCAIS
COURRIER DE FRANCE.

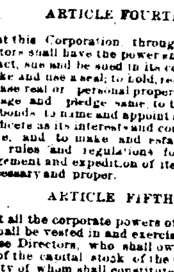

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, P. Echo de la Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal Amusant, Jal des Voyages, Monde Comique, P. Jnal pour rire, Scien Illrée, etc.

Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales avec Marchands.

1-5-8
Réfléchissez! Cela ne coûte qu'un cent et un cinq-huitième de cent par jour étant $6 pour 365 jour.
Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville
De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de
SOARDS.
Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.
Vu des décès survenus et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.
C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.

City Directory, prix	$6 00
Business Directory, prix	1 00
Mappe de la Ville, Litographiée, 3 couleurs	50

Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.
L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp.
6 mars—

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.

J. S. LANDRY
J. S. LANDRY, Surintendant. Agent général pour le Frêt et les Passagers
25 oct—sam et dim

NOUVEL ETABLISSEMENT
—DE—
Récréation d'Eté et d'Hiver
A la Renaissance des Chênes Verts.
CITY PARK,
En face de l'entrée principale.
RESTAURANT ET BAR.
Repas à la carte.
Vins de choix, liqueurs fines, cigares.
Salon au premier pour familles
On entreprend des banquets, etc.
Dimanche prochain, 27 mai, un excellent dîner sera servi pour la modique somme de 75 sous par personne.
F. ALCIATORE, Propriétaire.
1er mars—8m et 8 mar jeu dim

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
... de palais artificiels.

LIQUIDATION.

La maison de commerce VEUVE J. ANGLADE, sise à l'angle des rues Bourbon et Conti, en cette ville, étant entrée en liquidation, les personnes auxquelles elle a fait des prêts sur gage, ou qui lui ont vendu des bijoux ou autres articles avec droit de rédemption, sont notifiées d'avoir à rendre ces prêts, ou à exercer leur droit de rachat avant l'expiration du temps convenu avec chacune d'entr'elles respectivement.
4mai—